

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 mai 2017

Objet : RS - Interventions sur la problématique des déchets - Subvention 2017 versée à la FRAPNA

- date de convocation le 12 mai 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jean-Pierre Beguin à Bernard Januel - de Frédéric Bret à Françoise Van Wetter - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Céline Lapolén à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Jean-Benoît Cerino - de Gérard Marcucci à Dominique Pommat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christian Papegay à Mustapha Hamadi - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillemeret à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 4

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey

Conseil communautaire du 18 mai 2017

délibération n° 158-17 C

objet **RS - Interventions sur la problématique des déchets - Subvention 2017 versée à la FRAPNA**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, rappelle que depuis 2006, l'association FRAPNA Savoie intervient auprès de certains établissements scolaires (collèges, lycées, CFA et universités) du territoire aux côtés du service animation de la direction de la gestion des déchets de la Communauté d'agglomération. Dans ce cadre, elle a développé un savoir-faire pédagogique en milieu scolaire avec comme objectif l'amélioration des gestes du tri, la réduction des déchets à la source et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le service animation de la direction des déchets est constitué de deux personnes et ne peut répondre favorablement à toutes les demandes de sensibilisation sur le thème du tri et de la prévention des déchets, d'où l'existence de ce conventionnement et ce partage d'activités avec l'association FRAPNA Savoie.

L'éducation à la nature et à l'environnement s'inscrit dans les missions de la FRAPNA. La FRAPNA sensibilise les jeunes et moins jeunes à la protection de la nature et de l'environnement pour éveiller les consciences à ces sujets. Les interventions sont réalisées par des éducateurs nature professionnels qui prennent un soin particulier à relier les objectifs et les contenus de leurs animations aux programmes de l'éducation nationale.

L'élaboration du contenu de l'ensemble des interventions se fait en collaboration avec le service animation de la direction des déchets. Ce partenariat apporte un enrichissement mutuel tant en termes de pratiques d'animation que de connaissances sur la gestion des déchets.

La durée de la convention est d'un an (du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017).

Le budget alloué est de 13 950 € maximum.

Cette subvention permet la réalisation d'interventions d'1h30 à 3h selon la demande des enseignants. La FRAPNA Savoie s'engage à réaliser des interventions pédagogiques à destination des élèves de collèges, lycées, CFA et universités présents sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

La FRAPNA Savoie s'engage également à suivre les projets portés par les élèves et leurs encadrants et concevoir des interventions spécifiques à un établissement scolaires dans le cadre d'un projet de classe ou d'établissement. Ce temps de conception et de développement fait l'objet d'un forfait de 1 500 €/an (inclus dans l'enveloppe des 13 950 €).

Compte tenu de ces éléments, au vu de la demande de subvention et de la nature du projet qui présente un réel intérêt pour la collectivité, il est proposé de se prononcer sur le subventionnement pour la réalisation de ces actions pédagogiques au titre de l'année 2017.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis de la commission de la gestion des déchets ménagers et assimilés du 17 février 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention annuelle d'un maximum de 13 950 € à l'association FRAPNA Savoie au titre du projet pédagogique déchets (sensibilisation au tri et lutte contre le gaspillage alimentaire) 2017 révisable en fonction du rapport annuel présenté par l'association,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et tous documents y afférents.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 158-17 C

Objet de l'acte : RS - Interventions sur la problématique des déchets - Subvention 2017 versée à la FRAPNA

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe : Projet convention 2017;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H18076H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H18076H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017